

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 25-2022

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

Boucllement du préavis N° 19-2017 - Création d'une structure d'accueil parascolaire à l'avenue du Prieuré 4a

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 480'000.00 accordé le 22 novembre 2017 (préavis N° 19-2017), destiné à la création d'une structure d'accueil parascolaire à l'avenue du Prieuré 4a.

L'ensemble des travaux d'aménagement, de mise en conformité, l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires à cette nouvelle structure d'accueil parascolaire polyvalente ayant été réalisés à l'entière satisfaction de la Municipalité, le boucllement de ce préavis peut avoir lieu.

Le décompte final s'établit comme suit :

Crédit d'investissement voté :	CHF 480'000.00
Travaux :	CHF 470'814.77
<u>Mobilier - équipement :</u>	<u>CHF 9'177.96</u>
Total des dépenses du projet :	CHF 479'992.73
Différence disponible :	CHF 7.27

En conclusion, le montant de l'investissement s'élève à **CHF 479'992.73** et sera amorti par annuités égales dès le 1^{er} janvier 2023 sur une durée de 15 ans maximum pour le poste « Travaux », et sur une durée de 5 ans maximum pour le poste « Mobilier-équipement ».

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 30 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

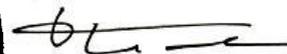
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner